

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL

**Mercredi 20 octobre 2021 à 20h00**  
**A la Caborde à Beaufort-Orbagna**

**Préambule** : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt et un, le vingt du mois d'octobre à 20h00, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la Caborde, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40

Date de convocation : 13/10/2021

Présents à la séance : 30

Séance : 20/10/2021

Nombre de pouvoirs : 7

Affichage : 14/10/2021

**Étaient présents** : AMET Jean-Denis, GAUTHIER Christophe, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, VAN DER PLOEG Julien, FONTAINE Malika, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, MENUILLARD Aline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, BRENOT Valérie, SERRIERE Yves, BABAD Sandrine, BONGINI Marc, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, JACQUARD Roland.

**Étaient absents excusés** : BLANCHON Daniel, BOUILLIER Pierre (donne pouvoir à VAN DER PLOEG Julien), RUBY Caroline (donne pouvoir à FONTAINE Malika), ROUX Philippe (donne pouvoir à BRETIN Christian), MUTIN Jean-Marc (donne pouvoir à JOUVENCEAU Romain), GALLET Cécile, FOURNIER Delphine (donne pouvoir à PILLON Lilian), GUYON François, BRIGNONE Sylvie (donne pouvoir à VAUCHER Valérie), FAIVRE-PIERRET Thierry (donne pouvoir à BABAD Sandrine), GAGLIARDI Marc-Antoine.

### **Le Président demande à l'assemblée :**

- De désigner un(e) secrétaire de séance ;
- D'approuver le procès-verbal du 22 septembre 2021 ;
- D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
  - o Réalisation d'une action collective dans le cadre du Fonds Régional des Territoires,
  - o Décision modificative – Budget Général,
  - o Modification du règlement de fonctionnement de la crèche,
- De supprimer les points suivants à l'ordre du jour :
  - o Evolution des attributions de compensation – rapport quinquennal.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- De désigner Valérie BRENOT comme secrétaire de séance ;
- D'approuver la modification des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour.

### **Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :**

- D'approuver le PV du 22 septembre 2021.

## A. ECONOMIE

### REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

**Considérant** le partenariat entre la Communauté de communes Porte du Jura et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de l'opération Fonds Régional des Territoires (FRT),

**Considérant** les travaux de la commission économie du 11 octobre 2021,

Madame la Vice-Présidente expose,

La Communauté de communes Porte du Jura participe à la relance économique du territoire en prenant part au Fonds Régional des Territoires (FRT) en lien avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

A ce jour, le reliquat des crédits disponibles pour le volet Fonctionnement du FRT est de 22 534€.

Dans ce cadre, et dans la continuité des objectifs de la CC Porte du Jura, il est proposé d'utiliser une partie de ces crédits au profit de la matérialisation d'une action collective pour les entreprises du territoire.

L'action prendra la forme de chèques solidaires de 25 euros payés 20 euros par les populations. La différence de montant sera prise en charge par la Communauté de communes.

Il est proposé de procéder à la création de 4 000 chèques, pour une participation financière de la CCPJ de 20 000€ (majorés des frais d'impression et de communication du dispositif), pour un objectif de réinjection de 100 000€ dans l'économie du territoire.

Les entreprises concernées par ce dispositif sont tous les commerces de moins de 11 salariés. L'adhésion à cette action collective se fera par le biais du volontariat à l'issue de la communication des détails d'organisation de l'opération à l'ensemble des concernés.

Il est proposé d'établir l'Espace France Services de Beaufort-Orbagna, la Mairie de Cousance ainsi que la Mairie de Saint-Amour comme points de vente desdits chèques solidaires.

De ce fait, cette action implique pour la Communauté de communes la création d'une régie Action collective, composée des éléments suivants :

- Régie de recettes de 80 000€,
- Composée d'un régisseur principal, de deux mandataires simples et de deux sous-régisseurs.

Cette création est conditionnée à l'avis conforme de Monsieur SCHMITT, Chef du service Gestion comptable de Lons-le-Saunier.

La régie impose aux régisseurs et sous-régisseurs d'être responsables sur leurs propres deniers. La souscription à une assurance dans ce cadre est recommandée, bien que facultative.

L'opération Chèques solidaires débutera le 15 novembre 2021 et se terminera le 15 janvier 2022. Les clients qui réaliseront des achats avec ces chèques pourront le faire dans la limite de l'usage de 3 chèques maximum.

L'achat de ces chèques auprès des points de vente se fera dans la limite de 3 par foyer, et sera obligatoirement réalisé par chèque ou espèce.

Les commerçants pourront solliciter le paiement des 25 euros auprès de la Communauté de communes après réception par cette dernière des talons de chèques accompagnés de la facture d'achat correspondante. Cette transmission par les commerçants devra être réalisée avant le 31 janvier 2022, et pourra donner lieu à deux paiements maximum.

L'imputation comptable se fera de la manière suivante :

- Dépense :
  - Impression des supports de communication : compte 6236
  - Remboursement des chèques aux entreprises : compte 62 ou 6574 - attribution d'une subvention de fonctionnement FRT
- Recette :
  - Réception des paiements de chèques par les usagers : compte 70688

Une autre solution est également envisagée : celle de réaliser un partenariat avec les unions commerciales. Celles-ci devront ouvrir un compte en leur nom, et y déposer les sommes perçues au titre des ventes de tickets, soit 80 000€. Le paiement des 5 euros sera réalisé après réception des justificatifs par les services de la CC Porte du Jura. Cette dernière procédera au paiement de la somme à sa charge soit 20 000€ sur le compte de l'union commerciale. Néanmoins, ce versement ne pourra se faire qu'après présentation des justificatifs de chaque commerçant. Il est donc nécessaire de matérialiser des conventions entre les commerçants et l'union commerciale titulaire du compte bancaire, mais également entre la CC Porte du Jura et l'union commerciale. Les modalités d'achat et d'utilisation des chèques restent identiques à celles mentionnées dans le cadre d'une organisation par la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la réalisation d'une action collective dans le cadre du FRT Fonctionnement,
- **D'ATTRIBUER** à cette fin une subvention FRT fonctionnement de 20 000€ pour son propre compte,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer une convention avec les unions commerciales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au dossier.

## B. FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE – BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

Monsieur le Président présente les mouvements de crédits suivants :

Code INSEE	COM COM PORTE DU JURA BUDGET GENERAL CCPDJ 800	DM n°1 2021
------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**  
**FINANCEMENT FRT ACTION COLLECTIVE**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6574-2021-03 : FRT 3ADM	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70688-2021-03 : FRT 3ADM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>80 000,00 €</b>		<b>80 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la DM1 du Budget Général comme présentée ci-dessus.

## C. CULTURE - TOURISME

### CONVENTION 2021 AVEC LA LUNE A L'ENVERS – RAPPORTEUR JEAN-DENIS AMET

**Vu** l'Arrêté préfectoral n° 39-2018-07-05-002 ; Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire [...] – Equipements culturels d'intérêt communautaire,

**Vu** la Délibération 2018-64 du 23/05/2018 ; Intérêt communautaire ; Domaine Culturel ; Bâtiments publics culturels ; Construction, gestion et entretien des médiathèques et équipements culturels existants ou futurs Salle de spectacles / Cinéma,

**Considérant** que le contrat précédent de prestation de service pour la programmation de la salle de la Chevalerie intitulé « Contrat de prestation de Services Chevalerie 2020 » est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> Février 2021,

Monsieur le Vice-Président informe que le report de programmation lié au covid a empêché de repreciser les contours de la convention au printemps pour la période 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la reconduction pour l'année 2021 du projet de programmation (contrat de prestation de service) de la salle de la Chevalerie,
- **DE MAINTENIR** dans ce cadre la participation de la Communauté de Communes de 10 500€ pour l'année 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

### TOURISME – MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR L'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE TOURISTIQUE – RAPPORTEUR CLAUDE GREA

**Vu** la délibération N°2020-102 du 16/09/2021 adoptant le règlement d'intervention pour les aides à l'immobilier d'entreprises – Hébergements touristiques,

**Vu** le projet de règlement RI\_AIE\_TOURISME\_2021 en pièce jointe,

**Considérant** qu'il est nécessaire de reformuler le règlement d'intervention au regard de l'usage présente dans le règlement régional,

Monsieur le Vice-président propose de modifier l'article 3 du règlement d'intervention sur l'aide à l'immobilier d'entreprise touristique de la Communauté de communes.

L'article 3 du règlement susvisé est modifié comme suit :

Alinéa 4 :

« La date de réception du dossier complet détermine la date d'éligibilité des dépenses ; cette disposition ne préjugeant en aucune manière de l'attribution d'une aide. »

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la modification du règlement d'intervention comme présentée ci-dessus.

## D. ENFANCE – JEUNESSE

### VACANCES D'AUTOMNE – TARIFICATION DES ACCUEILS DE LOISIRS ET SECTEUR JEUNES – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER

Vu la délibération 2020-7 du 29/01/2020 relative à la modification de la régie de recettes et d'avances des accueils de loisirs,

Vu la délibération 2021-98 du 21/07/2021 relative au règlement intérieur des accueils de loisirs,

**Considérant** les activités et sorties proposées par les accueils de loisirs et le secteur jeunes pour les vacances d'automne 2021,

Monsieur le Vice-Président informe que les tarifs des séjours, stages, sorties et activités du Secteur Jeunes doivent être validés par délibération.

Les tarifs extrascolaires restent inchangés.

Pour rappel, d'après le règlement intérieur :

#### Tarifs extrascolaires et mercredi

Tarif horaire par enfant	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
<i>Famille composée de</i>	<i>1 enfant</i>	<i>2 enfants</i>	<i>3 enfants et plus</i>
Ressources mensuelles inférieures à 650,00 €	650 x 0.04%	650 x 0.038%	650 x 0.035%
Ressources mensuelles comprises entre : 650.00 € < R < 4700,00 €	R x 0.04%	R x 0.038%	R x 0.035%
Ressources mensuelles supérieures à 4700.00 €	4700 x 0.04%	4700 x 0.038%	4700 x 0.035%

#### Sur la base des plages d'horaires d'accueil suivantes :

Intitulés des Séquences	Durée de la séquence
Demi-journée et mercredi après-midi	4h00
½ journée avec repas	5h30
Journée	8h00

La durée de présence est comptabilisée en fonction de la plage horaire d'accueil, que l'enfant soit présent un quart d'heure ou une heure.

Le prix du repas de 3.38€ est à ajouter au tarif horaire du midi ; il est fixe et défini par le Restaurant municipal. Le prix du goûter de 0.66€ est à ajouter au tarif de la journée ou de la ½ journée après midi. Il est fixe et défini par le Restaurant municipal.

En complément des tarifs d'accueils de loisirs extrascolaires, il est nécessaire de définir les tarifs des prestations complémentaires pour les vacances d'automne 2021 comme suit :

Stage :

- Stage Équitation pour le 7-11 ans du 25 au 29 octobre 2021 au Domaine de la Loge à Flacey en Bresse : forfait de 100€ + coût de 5 jours en accueil de loisirs en fonction des ressources des familles

Sortie de l'accueil de loisirs de Saint Amour :

- Sortie au 1055 le 29 octobre 2021 : supplément de 10€

Sorties du Secteur Jeunes :

- Escape Game à Chalon sur Saône le 29 octobre 2021 : 20 €
- Sortie culturelle à Lyon au Musée des Confluences le 2 novembre 2021 : 10 €
- Patinoire à Pont de Vaux le 4 novembre 2021 : 10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les tarifs des activités complémentaires pour les vacances d'automne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER**

Vu la délibération 2020-15 du 29/01/2020 relative à la modification du règlement de fonctionnement de la crèche,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour ce règlement,

Monsieur le Vice-Président explique que des changements sont intervenus dans le fonctionnement de la crèche, nécessitant la mise à jour du règlement de fonctionnement sur les points suivants :

- Page 3 : référence par groupe d'âge : changement de référentes sur les groupes d'âge tous les 2 ans ;
- Pages 25, 27 et 28 : facturation à la ½ heure calendaire pour tous les contrats suite à notre changement de logiciel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les modifications du règlement de fonctionnement comme précisé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y rapportant.

**E. VOIRIE ET ASSAINISSEMENT**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – STEP EPY – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

Monsieur le Président expose,

Une modification est intervenue concernant le financement du dossier relatif à la création d'une station d'épuration sur la commune de Val d'Epy.

Suite à la délibération du 19 mai 2021, une demande de subvention a été effectuée auprès du Conseil Départemental du Jura avec un taux de 20 %, selon le tableau ci-dessous :

<b>Création de la station d'épuration d'Epy</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant en €HT</b>
Montant des travaux (partie EU)	100%	81 456,50
Agence de l'Eau RMC (travaux démarrés en régie)	0%	-
DETR	30%	24 436,95
CD39	20%	16 291,30
Autofinancement	50%	40 728,25

Le Conseil Départemental a fait savoir par courrier que le projet n'était pas retenu.

Il convient donc de revoir le plan de financement de l'opération comme suit :

<b>Création de la station d'épuration d'Epy</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant en €HT</b>
Montant des travaux (partie EU)	100%	81 456,50
DETR attribué - courrier du 16 juillet 2021	30%	24 436,95
Autofinancement	70%	57 019,55

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le plan de financement comme présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au lancement de l'opération.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – RESEAU EPY – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Vu** le résultat de la consultation concernant l'assainissement – création du réseau de collecte des eaux usées à Epy,

Monsieur le Président expose,

Suite à la consultation pour la réalisation de l'opération Collectif – création du réseau de collecte des eaux usées à Epy et l'attribution des lots à l'entreprise, il convient de mettre à jour le plan de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>Réseau de collecte €HT</b>
<b>2 - Opérations préliminaires</b>	
2.2 - Etudes géotechniques, HAP, amiante	4 245,00
2.3 - HAP - Amiante	852,00
<b>3 - Maîtrise d'Œuvre</b>	8 330,00
<b>4 - Travaux</b>	202 705,00
<b>5 - Réception</b>	3 000,00
<b>6 - Frais annexes</b>	
6.1 - publication	690,00
6.2 - Aléas et imprévus sur les travaux	10 135,25
<b>Montant total (€HT)</b>	<b>229 957,25</b>

Le plan global de financement s'établit comme suit :

<b>Création de l'assainissement collectif à EPY</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant en €</b>
Montant estimé total en €HT	100%	229 957,25
Subvention attribuée DETR	33%	76 144,05
Subvention attribuée AERMC (contrat ZRR)	17%	38 465,00
Autofinancement, emprunt	50%	115 348,20

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le plan de financement comme présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au lancement de l'opération.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – COLLECTIF LOISIA – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

**Vu** le plan de financement prévisionnel adopté par délibération du 17 février 2021,

**Vu** le résultat de la consultation concernant l'assainissement à Loisia,

Monsieur le Vice-Président expose,

Suite à la consultation pour la réalisation de l'opération Collectif Loisia et l'attribution des lots aux entreprises, il convient de mettre à jour le plan de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Catégories	Réseau de collecte €HT	Traitement €HT	Total (€HT)
<b>0 - Acquisition du terrain de la STEP</b>			-
<b>1 - Raccordement électrique des postes et de la STEP</b>			
1.1 - Extension réseau électrique (SIDEDEC)		12 194,65	<b>12 194,65</b>
1.2 - Branchements ERDF	1 247,20	1 247,20	<b>2 494,40</b>
<b>2 - Opérations préliminaires</b>			
2.1 - Etudes topographiques	5 700,00	1 780,00	<b>7 480,00</b>
2.2 - Etudes géotechniques	2 856,60	1 283,40	<b>4 140,00</b>
<b>3 - Maîtrise d'Œuvre</b>	24 360,45	10 944,55	<b>35 305,00</b>
<b>4 - Travaux</b>	590 346,53	206 225,00	<b>796 571,53</b>
<b>5 - Réception</b>	3 000,00	1 000,00	<b>4 000,00</b>
<b>6 - Frais annexes</b>			
6.1 - publication	690,00	310,00	<b>1 000,00</b>
6.2 - Aléas et imprévus sur les travaux	29 517,33	10 311,25	<b>39 828,58</b>
<b>Montant total (€HT)</b>	<b>657 718,11</b>	<b>245 296,05</b>	<b>903 014,16</b>

Le plan global de financement s'établit comme suit :

Création de l'assainissement collectif à LOISIA	Taux	Montant en €
Montant estimé total en €HT	100%	903 014,16
Subvention attribuée DETR	20,4%	184 473,60
Subvention attribuée AERMC (contrat ZRR)	9,4%	84 630,00
Autofinancement, emprunt	70,2%	633 910,56

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRÊTER** le plan de financement comme présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au lancement de l'opération.

<b>MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – COLLECTIF GRAYE-ET-CHARNAY – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL</b>
--

**Vu** le plan de financement prévisionnel adopté par délibération du 17 février 2021,

**Vu** le résultat de la consultation concernant l'assainissement à Graye,

Monsieur le Vice-Président expose,

Suite à la consultation pour la réalisation de l'opération Collectif Graye-et-Charnay et l'attribution des lots aux entreprises, il convient de mettre à jour le plan de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Catégories	Réseau de collecte	Traitement	Total (€HT)
<b>0 - Acquisition du terrain de la STEP</b>		<b>3 900,00</b>	<b>3 900,00</b>
<b>1 - Raccordement électrique des postes et de la STEP</b>			
1.1 - Extension réseau électrique (non nécessaire)			
1.2 - Branchements ERDF	2 494,00	1 247,20	<b>3 741,20</b>
<b>2 - Opérations préliminaires</b>			
2.1 - Etudes topographiques	5 700,00	1 780,00	<b>7 480,00</b>
2.2 - Etudes géotechniques	3 294,75	1 480,25	<b>4 775,00</b>
<b>3 - Maîtrise d'Œuvre</b>	<b>23 642,85</b>	<b>10 622,15</b>	<b>34 265,00</b>
<b>4 - Travaux</b>	<b>580 080,07</b>	<b>229 434,00</b>	<b>809 514,07</b>
<b>5 - Réception</b>	<b>3 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>6 - Frais annexes</b>			<b>-</b>
6.1 - publication	690,00	310,00	<b>1 000,00</b>
6.2 - Aléas et imprévus sur les travaux	29 004,00	11 471,70	<b>40 475,70</b>
<b>Montant total (€HT)</b>	<b>647 905,67</b>	<b>261 245,30</b>	<b>909 150,97</b>

Le plan global de financement s'établit comme suit :

Création de l'assainissement collectif à Graye	Taux	Montant en €
Montant estimé total en €HT	100%	909 150,97
Subvention attribuée DETR	15,8%	143 715,00
Subvention attribuée AERMC (contrat ZRR)	12,3%	112 102,00
Autofinancement, emprunt	71,9%	653 333,97

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le plan de financement comme présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au lancement de l'opération.

**PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET AMENAGEMENT DU CHEMIN DE RONDE – AVENUE MARC DESCHER A SAINT AMOUR – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement expose,

La Commune de Saint Amour entreprend une opération de réhabilitation de voirie sur la rue du Chemin de Ronde et l'Avenue Marc Descher, ainsi que la partie nord de la rue du Moulin de la Foule.

Cette occasion sera mise à profit pour mettre en séparatif à moindre coût les réseaux d'assainissement de ce secteur, dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Saint Amour.

A cet effet une convention a été signée entre la Commune de Saint-Amour et la Communauté de Communes Porte du Jura.

A ce jour, le maître d'œuvre a établi une projection financière au stade « avant-projet ».

La CCPJ est concernée par le lot « réseau d'eaux usées », pour lequel un dossier de demande d'aide est à déposer auprès de l'Etat (DETR), au Département du Jura ainsi qu'à l'Agence de l'Eau RMC,

Les aides de cette dernière concernant l'Eau pluviale seront versées à la CCPJ, qui les reversera à la Commune de Saint-Amour dans le cadre de la convention. De ce fait, la CC Porte du Jura communiquera également à l'Agence de l'Eau RMC les éléments concernant les eaux pluviales, même si ce lot sera placé sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Amour.

L'échéancier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- 12 juillet 2021 : validation de l'APD version 3 ;
- Juillet 2021 : dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme ;
- Juillet 2021 : dépôt de la demande de subvention régionale ;
- Eté 2021 : réalisation de l'étude de sol ;
- Septembre 2021 : mise à jour de l'avant-projet sur la partie réseaux souterrains ;
- 23 septembre 2021 : validation de l'opération en Conseil Municipal ;
- Octobre 2021 : phase PRO/DCE ;
- Mi/fin octobre 2021 : dépôt en ligne des marchés de travaux ;
- Mi/fin novembre 2021 : réception des offres et phase ACT tranche ferme ;
- Décembre 2021 : conseil municipal d'attribution des marchés de travaux ;
- Fin décembre 2021/début janvier 2022 : signature des marchés de travaux ;
- Début 2022 : lancement des travaux (en commençant par les réseaux) ;
- Automne 2023 : fin de l'opération.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

**Partie Eaux usées :**

Réalimentation de la rue du Chemin de Ronde, de l'avenue Marc Descher et de la partie Nord de la rue du Moulin de la Foule : réseaux humides, enfouissement des réseaux secs, et aménagements surfaciques		PARTIE MISE EN SEPARATIF EAUX USEES			
Dépenses HT		Recettes			
Ingénierie	Maîtrise d'oeuvre et géomètre	10 145,86 €	DETR/DSIL/FNADT	8 552,86 €	50,00%
	CSPS	1 044,86 €	Assainissement séparatif	3 421,14 €	20,00%
	DiagnostiCS HAP et amiantes	1 480,00 €	Autofinancement	5 131,72 €	30,00%
	Etude de sol	3 950,00 €			
	Tracéage des réseaux	485,00 €			
		<i>Sous-total ingénierie</i>	<i>Sous-total ingénierie</i>	17 105,72 €	100,00%
Travaux	Eaux usées en séparatif	237 330,00 €	DETR/DSIL/FNADT	71 199,00 €	30,00%
			Assainissement séparatif	47 466,00 €	20,00%
			DST	47 466,00 €	20,00%
			Autofinancement	71 199,00 €	30,00%
			<i>Sous-total travaux eaux usées</i>	<i>Sous-total travaux eaux usées</i>	237 330,00 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>254 435,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>254 435,72 €</b>	<b>100,00%</b>

\*Une convention de groupement de commande régit la participation des collectivités sur l'ensemble de l'opération (surfaces, eaux pluviales, eaux usées)

*Pour information*  
**Partie Eaux pluviales :**

Réalimentation de la rue du Chemin de Ronde, de l'avenue Marc Descher et de la partie Nord de la rue du Moulin de la Foule : réseaux humides, enfouissement des réseaux secs, et aménagements surfaciques		PARTIE MISE EN SEPARATIF EAUX PLUVIALES				
Dépenses HT		Recettes				
Ingénierie	Maîtrise d'oeuvre et géomètre	2 348,90 €	DETR/DSIL/FNADT	2 551,74 €	30,00%	
	CSPS	241,90 €	Assainissement séparatif	1 701,16 €	20,00%	
	DiagnostiCS HAP et amiantes	1 480,00 €	Autofinancement	4 252,90 €	50,00%	
	Etude de sol	3 950,00 €				
	Tracéage des réseaux	485,00 €				
		<i>Sous-total ingénierie</i>	<i>Sous-total ingénierie</i>	8 505,80 €	100,00%	
Travaux	Eaux pluviales en séparatif	54 945,00 €	DETR/DSIL/FNADT	16 483,50 €	30,00%	
			Assainissement séparatif	10 989,00 €	20,00%	
			Autofinancement	27 472,50 €	50,00%	
			<i>Sous-total travaux eaux pluviales</i>	<i>Sous-total travaux eaux pluviales</i>	54 945,00 €	100,00%
		<b>TOTAL HT</b>	<b>63 450,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 450,80 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'opération sus-visée,
- **DE DIRE** que les travaux seront réalisés sous respect de la charte qualité des réseaux d'assainissement,
- **D'APPROUVER** le plan de financement et les modalités financières exposées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter le financement de l'Etat, du Conseil Départemental du Jura, de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de ladite opération pour le lot « eaux usées »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de ladite opération pour le lot « eaux pluviales », pour le compte de la Commune de Saint Amour, et dans le cadre de la convention qui lie la CCPJ et la Commune de Saint Amour,
- **DE DIRE** que la Communauté de Communes Porte du Jura s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout avenant et document relatif à cette opération.

<b>VALIDATION DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT DE L'ENTREPRISE LACROIX – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL</b>
---

**Vu** l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique relatif aux rejets à l'égout public d'effluents non domestiques,

**Vu** le projet de convention établi par le service d'assainissement,

Monsieur le Vice-Président expose,

L'usine d'emballages en bois LACROIX EMBALLAGES est raccordée sur la station d'épuration de Cousance. La réglementation impose que ce type de raccordement soit autorisé et encadré par une convention entre l'exploitant et le service d'assainissement.

Une précédente convention avait été établie par la commune de Cousance, et est désormais caduque (date de validité dépassée).

Il convient d'établir une nouvelle convention tenant compte des évolutions réglementaires et notamment de l'obligation de comptage des effluents entrants à la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de convention de rejet des effluents de l'usine LACROIX EMBALLAGES sur la station d'épuration de Cousance,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'autorisation sera formalisée par un arrêté établi par Monsieur le Président et faisant référence à ladite convention.

<b>MISE A JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL</b>
---

**Considérant** l'avis rendu par la commission assainissement en date du 4 octobre 2021,

Monsieur le Vice-Président expose,

Le règlement de service, dans sa version actuelle, nécessite une révision afin de tenir compte :

- De modifications réglementaires intervenues depuis sa première rédaction faite par la CC Pays de Saint Amour,
- D'impératifs techniques dus à la recherche de conformité des réseaux de collecte,
- Des projets de construction de systèmes neufs,
- De nécessités de précision de certaines dispositions financières.

Les modifications et ajustements peuvent être synthétisés comme suit :

Modifications	Chapitre concerné	Page
Montants équivalents à la redevance, montant équivalent majoré à 100%	V F) G) H)	14-15
Avertissement obligatoire avant intervention sur les réseaux d'égout	II G)	6
Branchements sur les réseaux unitaires	IV E)	11-12
Branchements neufs sur réseau existant, branchement d'un immeuble existant sur un réseau neuf	V C) D)	12
Cas des lotissements et des ensembles de parcelles à urbaniser	VI	17

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention) :

- **D'ADOPTER** le règlement de service « assainissement collectif » dans sa version annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution du règlement.

## F. INFORMATIONS DIVERSES

- **Date du prochain Conseil communautaire**

- 24 novembre 2021

- **Subventions au titre du fonds Régional des Territoires – partie investissement**

Reliquat de crédits suite au versement des subventions après justification du coût réel des investissements : 3 194,66€

- GT Elec : subvention plancher soit 1000€ ;
- Rent and Swing : subvention sollicitée de 30% du coût du projet soit 2 481€, attribution du reste des crédits disponibles soit 2 194,66€.

- **Suivi des travaux voirie 2021 annexer le bilan voirie au PV**

Le planning est respecté par l'entreprise titulaire du marché pour le terrassement et l'enrobé. Le retard s'accumule en revanche pour la partie point-à-temps. Le retard global sur la programmation de travaux est d'environ 15 jours. De ce fait, certains chantiers ne seront pas réalisés avant le 31 décembre 2021 et reportés en 2022.

Une nouvelle information sera réalisée auprès des conseillers communautaires avant la fin de l'année.

- **Rappel à candidature des communes pour l'accueil du chapiteau du Collectif Comme un Gant en mars 2022**

Un courrier a été envoyé début octobre à l'ensemble des maires. Celui-ci précisait l'ensemble des données techniques liées à l'installation du chapiteau.

Les communes souhaitant déposer leur candidature ont jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour faire connaître leur volonté auprès des services de la Communauté de communes.

L'objectif du projet est de développer un site en complément des infrastructures existantes, et de permettre l'installation d'une infrastructure à vocation culturelle sur des communes qui en sont dépourvues.

A ce jour, il est prévu que le chapiteau accueille diverses manifestations initiées par le collectif Comme un Gant, par les Scènes du Jura (les Pas de côté), par Côté Cour, etc.

Ce chapiteau a également pour vocation de participer à l'affirmation du tissu associatif local.

- **Information service d'urgence E-BOO pour l'installation d'un éclairage automatique pour les secours hélicoptérés**

Le Président a été contacté par l'entreprise Hélicoptère Ingénierie Système (HIS) afin d'installer des commandes sur les terrains de foot éclairés du territoire communautaire. L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'intervention des secours hélicoptérés, en permettant à l'hôpital de Besançon ou à l'hélicoptère en intervention d'éclairer par avance le stade où un atterrissage est envisagé.

Sur Porte du Jura, il est proposé l'installation d'un boîtier de commande sur les stades de Beaufort et Saint-Amour.

Coût d'installation par stade : 2 950€HT.

- **Aire de camping-cars à Beaufort-Orbagna**

Le projet est terminé et la formation des agents a été réalisée. Il reste l'installation du nouveau compteur Enedis le 26 octobre prochain.

L'absence de goudron sur les parcelles est volontaire. Le tarif envisagé par nuitée sera évolutif en fonction de la période de l'année, allant de 5€HT à 11€HT pour une nuit (tarif dégressif en fonction du nombre de nuits réservées par un même client).

- **Aire de camping-cars à Loisia**

L'auberge de la Source a trouvé preneur et sera bientôt vendue.

Les services de la Communauté de communes vont se saisir du dossier de l'aire de camping-cars, pour envisager dans un premier temps la création d'une microstation d'épuration spécifique aux besoins de cette aire.

- **Information PLUi**

Les conseillers municipaux avaient jusqu'au 30 juin 2021 pour se prononcer sur le transfert de compétence Plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de communes.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la minorité de blocage a été atteinte. La compétence urbanisme demeure à la charge des communes.

- **Couverture médicale du bassin de vie**

Les élus s'interrogent sur l'état des échanges avec les différentes parties prenantes concernant l'installation de médecins généralistes sur le territoire.

Le Président travaille avec la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et le Pays Lédonien. Il ressort des échanges que les cabinets individuels n'intéressent plus la profession.

La Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Saint-Amour accueillera 2 nouveaux médecins courant 2022, portant à 4 le nombre de médecins généraliste au sein de la structure. La MSP n'a désormais plus de cabinet disponible pour l'installation de nouveaux praticiens.

De ce fait, la CPTS a proposé l'installation de nouveaux médecins sur le territoire au sein de la maison de santé de Cuiseaux.

Pour le Maire de Saint-Amour, l'organisation « en antennes » de la couverture médicale sur le territoire est possible, mais nécessite une maison de santé centrale. La MSP de Saint-Amour dispose d'un nombre insuffisant de médecins pour ce fonctionnement, qui en nécessite au moins 6.

Cette problématique donnera lieu à des échanges en bureau communautaire. Une réunion sera organisée par la suite afin d'en débattre dans le cadre de la Conférence des maires.

